

## MOTION POUR LE MAINTIEN DES RASED

Suite à la réforme de l'Education Nationale, le Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficultés semble voué à disparaître.

Le projet de loi de Finances 2009 prévoit la suppression de 13500 postes d'enseignants dont 5500 dans le premier degré. Ces suppressions entraînent, entre autre, la réaffectation de 3000 enseignants spécialisés (maîtres E et G) sur des postes classe.

Ce dispositif permet à des élèves qui rencontrent des difficultés qui n'ont pu être résolues en classe, de bénéficier d'aides spécialisées, adaptées et différenciées, dispensées par des enseignants spécialisés formés à la remédiation de la difficulté scolaire. Il s'agit des enseignants spécialisés d'aide pédagogique (maîtres E), des « rééducateurs » (maîtres G), d'enseignants spécialisés chargés d'aide rééducative, et de psychologues de l'Education Nationale.

Certaines difficultés ne peuvent être résolues par des aides pédagogiques prodiguées en classe, ni dans le cadre des aides individualisées récemment mises en place, suite à la réorganisation de la semaine scolaire (deux heures d'aides individualisés). Ce dispositif ne peut en aucun cas se substituer aux interventions des RASED.

Considérant la présence sur Margny-Lès-Compiègne de deux enseignants et d'une psychologue scolaire affiliés au RASED.

Considérant le travail remarquable réalisé par ces maîtres spécialisés et ces psychologues scolaires sur les différentes communes qui à force de patience et d'écoute parviennent à redonner confiance à des élèves en grandes difficultés et à leur assurer un avenir professionnel.

Considérant le nombre croissant d'élèves en difficultés scolaires bénéficiant du soutien apporté par cette structure (pour la commune de Margny-Lès-Compiègne, sont concernés plus de 100 enfants),

Considérant le complément éducatif que représente ce réseau d'aides spécialisées pour le corps enseignant et pour les parents face à des enfants pour qui l'école n'est pas un lieu de réussite.

En conséquence :

Le Conseil Municipal :

- Apporte son soutien aux membres du RASED,
- Demande la pérennisation et le renforcement des missions des Réseaux d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficultés,
- Demande l'ouverture de discussions sur le devenir et le développement des RASED, sans s'opposer à une adaptation de leur mission, afin de lutter plus efficacement contre l'échec scolaire,

Au nom du maintien d'un service public capable d'aider tous les élèves en difficultés, le Conseil Municipal demande l'abandon de la suppression des 3000 postes d'enseignants spécialisés E et G.

Voté à l'unanimité par le Maire et le Conseil Municipal le 3 février 2009